à classer

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges Date du scrutin : 21 juillet 2024

Par cet avis public, Dany Larrivée, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois le 29 mai 2024.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 29 mai 2024. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
   - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
   - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

   Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.
4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 8 juillet 2024 avant 13h .

   La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Numéro et voie	App.	Municipalité	Code postal
4, rue St-Jean-Baptiste		**Notre-Dame-des-Neiges**	**G0L 4K0**

Numéro de téléphone	Poste
418-851-3009	2

SIGNATURE

Donné à Notre-Dame-des-Neiges le 2024 | 06 | 26 (année mois jour)

D. Larrivée

Président d'élection

SM-9-VF (22-03)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 341